

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LE VAL DE GOUHENANS

Document graphique
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

Plan en date du 03 avril 2017

P i è c e n° 4.3.10

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire :
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement



Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tel : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiative@orange.fr

Agence de Beaunon
Tel : 03.81.83.53.29 - initiative2@orange.fr

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé en avril 2016

Légende

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES URBAINES

Us Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat où l'assainissement autonome est autorisé.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations.

●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

☐ Exploitations agricoles.

☐ 1 Emplacements réservés et numéro d'opération.

Secteurs concernés par des risques et nuisances

☐ Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).
● Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger

☐ Cours d'eau, plans d'eau.
☐ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

Liste des emplacements réservés

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
10.1	Création d'un chemin piéton	Commune	850 m ²
10.2	Aménagement de parking et coeur de village	Commune	1065 m ²

